

Message d'intérêt public

Rappel : risque accru de croiser des animaux porteurs de la rage au printemps

Date de début : 1^{er} mai 2026

Date de fin : 31 mai 2026

À l'échelle du Nunavut

75 s

Avec l'arrivée de la saison printanière, les probabilités de rencontres d'animaux sauvages dans la nature augmentent. C'est pourquoi le ministère de la Santé vous rappelle l'importance de demeurer aux aguets de tout risque d'exposition à la rage.

La rage est un virus mortel, mais évitable, qui peut toucher les animaux et les humains. Ce virus est présent chez de nombreux animaux à sang chaud, notamment le renard, le loup et le chien. Il se transmet lorsqu'un animal infecté mord, égratigne, ou lèche une plaie ouverte.

Vous devez faire preuve de prudence en tout temps lorsque vous êtes en contact avec des animaux sauvages chez qui le risque de rage est élevé. La maladie peut être transmise par une éraflure de la peau ou par les muqueuses des yeux, du nez ou de la bouche. En raison du danger que représente ce type d'infection, la prudence est de rigueur lors de la manipulation ou de l'écorchage d'animaux.

En cas de morsure ou de griffure par un animal, rendez-vous à votre centre de santé ou à l'hôpital et signalez l'incident immédiatement. Vous devez recevoir des soins rapidement après l'exposition, car une infection à la rage est presque toujours mortelle.

Chaque effort individuel contribue à enrayer la rage. Nous vous encourageons donc à :

- Éviter les animaux errants;
- Surveiller les enfants quand des animaux sont à proximité;
- Tenir à jour la vaccination de vos animaux de compagnie;
- Garder les animaux en laisse ou attachés lorsqu'à l'extérieur.

Si vous pensez avoir vu un animal porteur de la rage, communiquez avec votre bureau local de protection de la faune. Si votre chien se fait mordre, informez-vous de la

